

News Release

Senator Lillian Eva Dyck



House of Commons fails to protect Aboriginal women and girls

Ottawa, April 11, 2019 – Yesterday, in an unconscionable and unbelievable move, the House of Commons voted down *Bill S-215: An Act to amend the Criminal Code (sentencing for violent offences against Aboriginal women)* at second reading, before a committee study. *Bill S-215*, introduced by Senator Lillian Dyck, amends the assault and murder provisions of the *Criminal Code* to make Aboriginal female identity an aggravating factor during sentencing.

It is truly shocking for this Liberal government to ignore the realities of Aboriginal women and girls and their lived experience of being over-victimized and under protected. *Bill S-215* would have given these women some legal protection and acknowledgement of their unique vulnerable situation in Canadian society that has led to the tragedy of missing and murdered Aboriginal women in Canada.

Bill S-215 passed the Senate on December 15, 2016. Validated by the experiences of families of victims of missing and murdered Aboriginal women and girls, empirical statistical and legal data, *Bill S-215* was supported by the Native Women's Association of Canada, the Assembly of First Nations, the Federation of Sovereign Indian Nations, and Iskwewuk Ewichiwitochik, as well as other civil society and human rights groups.

The 2014 RCMP report showed that Aboriginal women and girls face more brutal violence and are three times more likely to be made missing and four times more likely to be murdered compared to other Canadian females. Aboriginal women are three times more likely to be sexually assaulted than other Canadian women. Simply being Aboriginal is a risk factor for violence for women, but not for men (Statistics Canada, 2016). These data verify that Aboriginal females face different and greater discrimination compared to non-Aboriginal females.

"I am in shock. The lives and safety of Aboriginal women and girls do not seem to matter to this government. The result in the House of Commons yesterday clearly shows a lack of understanding and recognition of the effects of colonization on Aboriginal women. I hope that the National Inquiry on Missing and Murdered Indigenous Women and Girls brings this to light in their final report. It is vital for Canada to understand the historical and gendered discrimination felt and experienced by Aboriginal women and girls, if we are ever going to make progress to stop our Aboriginal women of facing the violence that makes them go missing or be murdered," stated Senator Lillian Dyck.

Associated Links

- Click to read a copy of the bill: <http://www.parl.ca/DocumentViewer/en/42-1/bill/S-215/third-reading>

For more information, please contact:

The Office of the Hon. Senator Lillian Eva Dyck

Senate of Canada

613-995-4318

Nicholas1.Salahor@sen.parl.gc.ca

La Chambre des communes refuse de protéger les femmes et les filles autochtones

Ottawa, le 11 avril 2019 – La Chambre des communes a pris hier une décision si choquante qu’il est difficile d’y croire : elle a voté contre le projet de loi S-215, Loi modifiant le Code criminel (peine pour les infractions violentes contre les femmes autochtones) en deuxième lecture, avant même que le projet de loi puisse être étudié par un comité. Le projet de loi S-215, présenté par la sénatrice Lillian Dyck, prévoit de modifier les dispositions du *Code criminel* relatives aux agressions et aux meurtres pour que l’identité de femme autochtone constitue un facteur aggravant lors de la détermination de la peine.

Il est absolument choquant de constater que le gouvernement libéral ignore les réalités des femmes et des filles autochtones et le fait qu’elles soient victimes de crimes de façon disproportionnée, tout en étant mal protégées. Le projet de loi S-215 aurait accordé à ces femmes une certaine protection juridique et aurait reconnu le caractère unique de leur vulnérabilité au sein de la société canadienne, une situation qui est à l’origine de la tragédie des femmes autochtones disparues et assassinées au Canada.

Le projet de loi S-215 a été adopté au Sénat le 15 décembre 2016. Il se fonde sur les expériences vécues par les familles des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées et sur des données statistiques empiriques et juridiques. En outre, il a reçu l’appui de l’Association des femmes autochtones du Canada, de l’Assemblée des Premières Nations, de la Fédération des nations autochtones souveraines et d’Iskwewuk Ewichiwitochik, de même que celui d’autres groupes de la société civile et de défense des droits de la personne.

Un rapport de 2014 de la GRC a montré que, comparativement aux autres Canadiennes, les femmes et les filles autochtones sont victimes de violence plus brutale, et elles sont trois fois plus susceptibles de disparaître et quatre fois plus susceptibles d’être assassinées. Les femmes autochtones risquent aussi trois fois plus d’être agressées sexuellement que les autres Canadiennes. Le simple fait d’être une femme autochtone est un facteur qui augmente le risque d’être victime de violence, mais ce n’est pas le cas pour les hommes autochtones (Statistique Canada, 2016). Ces données confirment que les femmes autochtones, lorsqu’on les compare aux femmes non autochtones, sont visées par une discrimination différente et plus forte.

« Je suis en état de choc. La vie et la sécurité des femmes et des filles autochtones ne semblent pas avoir d’importance pour ce gouvernement. Ce qui s’est produit hier à la Chambre des communes montre clairement que les effets de la colonisation sur les femmes autochtones sont méconnus et mal compris. J’espère que l’Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées le mettra en lumière dans son rapport final. Pour que le Canada puisse un jour faire des progrès dans la lutte contre la violence commise contre les femmes autochtones, dont certaines disparaissent ou sont assassinées, il devra comprendre la discrimination historique et sexuelle que ressentent et vivent les femmes et les filles autochtones », a déclaré la sénatrice Lillian Dyck.

Liens connexes

- Cliquez sur le lien pour consulter le projet de loi :
<http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/S-215/troisieme-lecture>

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Le bureau de l'hon. sénatrice Lillian Eva Dyck

Sénat du Canada

613-995-4318

Nicholas1.Salahor@sen.parl.gc.ca